

Vous avez un problème non résolu avec les services de PBGC ?

Remarque : les liens hypertextes peuvent vous conduire à une page web en anglais.

Si vous avez appelé ou écrit à plusieurs reprises à PBGC et que vous n'avez pas reçu de réponse, veuillez contacter le responsable de la résolution des problèmes de PBGC pour les participants.

Appel : [1-800-400-7242 ext. 4014](tel:1-800-400-7242)

E-mail : participant.pro@pbgc.gov

Adresse postale

PBGC Problem Resolution Officer (Participants)
445 12th Street SW
Washington, DC 20024-2101

Énoncé de la loi sur la protection de la vie privée :

La loi sur la protection de la vie privée (Privacy Act) de 1974, telle qu'amendée, 5 U.S.C. § 552a, exige que PBGC vous communique la présente notice lorsqu'elle recueille des informations vous concernant. PBGC utilise les informations que nous recueillons ici, notamment votre nom, vos coordonnées et le motif pour lequel vous contactez PBGC, pour vous identifier dans ses systèmes et vous contacter suite à votre demande. Le choix de communiquer ou non votre réponse vous revient. Toutefois, le fait de ne pas fournir d'informations à PBGC, notamment votre nom, vos coordonnées et la raison pour laquelle vous contactez PBGC, peut retarder ou empêcher PBGC de vous contacter.

PBGC peut divulguer des informations vous concernant à d'autres personnes et entités lorsque cela est nécessaire et approprié en vertu de l'article 552a(b) de la loi sur la protection de la vie privée (5 U.S.C. § 552a(b)), notamment aux prestataires de PBGC qui répondent aux demandes des clients ; pour se conformer aux lois fédérales exigeant la divulgation des informations contenues dans nos registres ; pour faciliter la recherche statistique et les questions relatives aux audits ou aux enquêtes.

PBGC peut également divulguer des informations vous concernant aux organismes d'application des lois fédérales, étatiques, locales ou tribales appropriés si PBGC prend connaissance d'une possible violation du droit civil ou pénal. Si PBGC, un employé de

PBGC, les États-Unis ou un autre organisme des États-Unis est impliqué dans un litige, PBGC peut fournir des informations pertinentes vous concernant à un tribunal, à un autre organe juridictionnel ou au ministère de la Justice lorsque celui-ci représente PBGC. PBGC peut également fournir des informations vous concernant à l'« Office of Management and Budget » dans le cadre de l'examen de la législation sur les prestations privées ou à un bureau du Congrès en réponse à une enquête que ce bureau effectue sur vous à votre demande. Ces informations peuvent également être divulguées pour tout usage général de routine de PBGC tel que publié dans le « Federal Register ».

PBGC publie des avis dans le "Federal Register" qui décrivent plus en détail les cas où les informations vous concernant peuvent être mises à la disposition d'autres personnes. Une copie de l'avis le plus récent du Federal Register peut être obtenue en ligne sur PBGC.gov/privacy.